

Sur quels documents le GIEC se fonde-t-il?

Les rapports d'évaluation et les rapports spéciaux établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) couvrent une vaste gamme de disciplines. En effet, le GIEC a pour mandat d'évaluer des informations scientifiques, techniques et socio économiques afin de donner aux décideurs une perception nette de l'état actuel des connaissances scientifiques relatives au changement climatique.

Le GIEC n'a pas vocation à effectuer des recherches, à exploiter des modèles ou à prendre des mesures du climat ou des phénomènes météorologiques. Son rôle consiste à évaluer la documentation scientifique, technique et socio économique qui permet de comprendre les changements climatiques, leurs répercussions et les risques futurs, ainsi que les solutions envisageables en matière d'adaptation et d'atténuation. Les équipes d'auteurs évaluent de façon critique les informations à incorporer au rapport, quelle qu'en soit la source¹.

Pour décrire leur niveau de confiance dans ces résultats, les équipes d'auteurs emploient une terminologie type concernant les incertitudes, qui repose sur la force probante des données scientifiques et techniques et sur le degré de concordance qui se dégage de la documentation scientifique, technique et socio économique².

Au début du processus d'évaluation, chaque groupe de travail du GIEC fixe des délais au terme desquels les documents doivent avoir été acceptés pour publication dans des revues scientifiques pour être pris en compte dans l'évaluation. Ainsi, l'évaluation, plus facile à effectuer, porte sur des données actualisées et les équipes d'auteurs disposent de suffisamment de temps pour évaluer tous les documents en détail. Dans le cas du sixième Rapport d'évaluation, les délais expirent un à trois mois environ avant la mise au point de la version définitive du projet de texte.

Dans les rapports du GIEC, à l'instar d'autres publications scientifiques, les références sont présentées dans le corps du texte avec renvoi à la citation intégrale à la fin du chapitre concerné, afin que les lecteurs puissent se reporter aux documents d'origine. Lorsque des documents cités dans les projets de rapport du GIEC ne sont pas largement diffusés, des copies sont mises à la disposition des examinateurs sur demande pendant la période d'examen.

¹ Les procédures de traitement de la documentation scientifique sont décrites dans l'Annexe 2 (page 23) de l'Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC, qui porte sur les procédures à suivre pour l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc-principles-appendix-a-final_fr.pdf).

² Voir la publication intitulée *Guidance Note for Lead Authors of the IPCC Fifth Assessment Report on Consistent Treatment of Uncertainties* (Note d'orientation à l'intention des auteurs principaux du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC sur le traitement uniforme des incertitudes).

³ On entend par «comités de lecture» le dispositif par lequel les scientifiques compétents procèdent à une évaluation critique des méthodes et conclusions des travaux de recherche initiaux ou bien de l'objectivité et de l'exhaustivité des examens et des rapports.

Sur quels documents le GIEC se fonde-t-il?

Au cours du processus d'évaluation, l'accent est mis sur l'étude de l'ensemble de la documentation citée et de ses sources, qui ont bénéficié d'un examen par des comités de lecture³ et sont diffusées à l'échelle internationale. Outre les revues scientifiques, d'autres sources s'avèrent également essentielles pour garantir une évaluation exhaustive. Il peut s'agir de rapports établis par des pouvoirs publics, des entreprises, des organismes de recherche et des organisations, notamment internationales, ou encore d'actes de conférence. Il est possible que des informations relatives à certaines expériences et méthodes, surtout en matière d'atténuation et d'adaptation, ne proviennent pas des revues scientifiques et techniques habituelles. Dans ce cas, elles peuvent alors avoir été contrôlées grâce à de nombreux dispositifs d'assurance de la qualité, y compris un comité de lecture officiel. Il incombe aux équipes d'auteurs qui utilisent de tels textes de veiller à leur qualité et à leur validité.




Au total, 66 000 sources ont été citées dans le sixième Rapport d'évaluation, ce qui témoigne de l'ampleur de la documentation sur laquelle le GIEC se fonde pour établir ses rapports et émettre ses conclusions.

Révision janvier 2024

Pour de plus amples informations,
veuillez prendre contact avec:

Secrétariat du GIEC
s/c Organisation météorologique mondiale
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2 (Suisse)

Gardons le contact

 [ipcc.ch](https://www.ipcc.ch)
 ipcc-sec@wmo.int
 ipcc-media@wmo.int

Suivez notre actualité

 [@ipcc_ch](https://twitter.com/ipcc_ch)
 [@ipcc](https://www.linkedin.com/company/ipcc)
 [@ipcc](https://www.facebook.com/ipcc)
 [@ipcc](https://www.instagram.com/ipcc)